

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **ECC MAZARS** représenté par

M. Mourad FRADI

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
<i>Portefeuille-titres</i>			
Obligations et valeurs assimilées		34 707 529	34 351 497
Titres OPCVM		958 740	960 613
	3.1	35 666 269	35 312 110
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>			
Placements monétaires	3.2	4 477 268	4 978 582
Disponibilités	3.3	5 744 380	4 673 265(*)
		10 221 648	9 651 847
<i>Créances d'exploitations</i>			21 176(*)
<i>Autres actifs</i>			
TOTAL ACTIF		45 887 917	44 985 133
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.4	123 255	112 945
Autres créditeurs divers		10 078	4 228
TOTAL PASSIF		133 333	117 173
Capital	3.5	44 382 096	43 464 239
Sommes distribuables	3.6	1 372 488	1 403 721
Sommes distribuables des exercices antérieurs			
Sommes distribuables de l'exercice		1 372 488	1 403 721
ACTIF NET		45 754 584	44 867 960
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		45 887 917	44 985 133

(*) : Données retraitées pour les besoins de la comparaison (cf note 3.3)

**ETATS DE RESULTATS
COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 570 967	1 572 026
Dividendes	4.1	33 583	33 859
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 536 245	1 537 014
Autres revenus		1 139	1 153
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	378 413	337 669
<i>Total des revenus des placements</i>		1 949 380	1 909 695
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<472 389>	<449 014>
<i>Revenu net des placements</i>		1 476 991	1 460 681
Autres produits			
Autres charges	4.5	<52 903>	<50 410>
<i>Résultat d'exploitation</i>		1 424 088	1 410 271
Régularisation du résultat d'exploitation		<51 600>	<6 550>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		1 372 488	1 403 721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		51 600	6 550
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<8 212>	95 145
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		5 191	<45 854>
Frais de négociation		<301>	<325>
<i>Résultat net de la période</i>		1 420 766	1 459 237

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 & 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 420 766</u>	<u>1 459 237</u>
Résultat d'exploitation		1 424 088	1 410 271
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<8 212>	95 145
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		5 191	<45 854>
Frais de négociation		<301>	<325>
<u>Distributions de dividendes</u>		<1 544 654>	<1 544 530>
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>1 010 512</u>	<u><795 874></u>
Souscriptions		58 931 204	54 932 573
Capital		57 272 097	53 319 040
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<1 984>	36 368
Régularisation des sommes distribuables		1 661 091	1 577 165
Rachats		<57 920 692>	<55 728 447>
Capital		<56 353 352>	<54 129 027>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		4 418	<32 953>
Régularisation des sommes distribuables		<1 571 758>	<1 566 467>
<u>Variation de l'actif net</u>		886 624	<881 167>
<u>Actif net</u>			
En début de période		44 867 960	45 749 127
En fin de période		45 754 584	44 867 960
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		428 659	436 657
En fin de période		437 720	428 659
<u>Valeur liquidative</u>		104,529	104,671
<u>Taux de rendement</u>		2,99%	3,24%

Notes aux états financiers
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	240 000	248 285	0,54%
AIL 2008	13 000	260 000	263 445	0,57%
AIL 2009/1	11 000	440 000	459 567	1,00%
AIL 2010/1	2 000	120 000	123 701	0,27%
AIL 2011/1	10 000	800 000	825 004	1,80%
AIL 2012/1 F	5 000	500 000	515 189	1,12%
AMEN BANK 2006	11 880	594 002	614 759	1,34%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	173 320	175 600	0,38%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	360 000	364 669	0,79%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	100 000	101 452	0,22%
ATB 2007/1 A	2 000	100 000	102 252	0,22%
ATB 2007/1 D	2 000	160 000	164 573	0,36%
ATL 2006/1	5 000	100 000	102 849	0,22%
ATL 2008/1	3 000	60 000	61 846	0,13%
ATL 2009	10 000	400 000	411 621	0,90%
ATL 2010/1	5 000	300 000	305 005	0,66%
ATL 2010/2 TV	10 000	1 000 000	1 000 227	2,18%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	208 825	0,46%
ATL 2012/1 TF	5 000	500 000	514 490	1,12%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 020 252	2,22%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	857 140	885 822	1,93%
BH 2009	5 000	461 500	461 554	1,01%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	200 000	200 590	0,44%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 999 765	2 063 440	4,50%
BTE 2010 A	1 500	120 000	121 324	0,26%
BTE 2010 B	3 500	315 000	319 281	0,70%
BTK 2009 CAT.D	1 500	135 000	140 351	0,31%
BTK 2012/1 B	10 000	1 000 000	1 006 490	2,19%
CIL 2007/1	5 000	100 000	105 058	0,23%
CIL 2007/2	3 000	60 000	62 677	0,14%
CIL 2008/1	7 000	140 000	142 493	0,31%
CIL 2009/1	4 000	160 000	163 182	0,36%
CIL 2009/2	5 000	200 000	202 545	0,44%

CIL 2009/3	3 000	180 000	186 982	0,41%
CIL 2010/1	7 500	450 000	458 026	1,00%
CIL 2010/2	4 000	240 000	241 668	0,53%
CIL 2011/1 TF	4 000	320 000	332 349	0,72%
CIL 2011/1 TV	9 000	720 000	742 784	1,62%
CIL 2012/1 TF	4 000	400 000	414 571	0,90%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 226	0,44%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	310 632	312 374	0,68%
HANNIBAL LEASE	2 000	40 000	41 416	0,09%
MOURADI PALACE 05 A	3 000	60 000	61 641	0,13%
MOURADI PALACE 05 B	3 000	60 000	61 641	0,13%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	124 548	0,27%
SIHM 2008	2 000	120 000	121 868	0,27%
STB 2008/2	3 000	243 750	254 762	0,56%
TL 2008/1	3 600	72 000	73 898	0,16%
TL 2008/2	3 000	60 000	60 299	0,13%
TL 2008/3	3 000	120 000	125 797	0,27%
TL 2009/2	8 000	480 000	494 989	1,08%
TL 2010/2	6 000	360 000	361 908	0,79%
TL 2011/1 F	7 000	560 000	574 468	1,25%
TL 2011/3 F	9 000	900 000	938 898	2,05%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	664 135	1,45%
TL 2012/1 B TF	2 800	280 000	288 323	0,63%
TL SUB 2010 TV	4 000	320 000	330 535	0,72%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	136 000	137 650	0,30%
UIB 2009/1 TR B	5 000	399 950	408 051	0,89%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 275 000	1 302 467	2,84%
UIB 2011/1 TR B	4 000	380 000	386 716	0,84%
UIB 2011/2	6 000	600 000	626 076	1,36%
UIB 2012/1 A	15 000	1 500 000	1 512 011	3,30%
UNIFACTOR 2008	4 000	80 000	83 339	0,18%
Total Obligations de sociétés		24 803 059	25 383 834	55,31%
Bons du trésor assimilables				
BTA 03-2019 5,50%	4 175	4 173 700	4 323 680	9,42%
BTA 10-2015 5,00%	1 000	984 500	993 377	2,16%
BTA 10-2013 6,10%	935	951 350	955 136	2,08%
BTA 07-2017 6,75%	900	892 880	916 048	2,00%
BTA 03-2016 5,25%	150	146 700	152 107	0,33%
BTA 05-2022 6,90%	25	27 000	27 416	0,06%
Total Bons du trésor		7 176 130	7 367 764	16,05%
Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	1 955 931	4,26%
Total Bons du trésor Zéro Coupon		1 477 407	1 955 931	4,26%

Total obligations et valeurs assimilées		33 456 596	34 707 529	75,62%
Titres OPCVM				
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	636 662	1,39%
SICAV AXIS TRESORERIE	3 021	324 864	322 078	0,70%
Total titres OPCVM		962 595	958 740	2,09%
Total		34 419 191	35 666 269	77,71%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	5 340 000
Bons du trésor assimilables	6 056 110
	<u>11 396 110</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Obligations	4 799 719	-	4 799 719	-
Bons du trésor assimilables	6 316 080	132 047	6 453 318	5 191
	<u>11 115 799</u>	<u>132 047</u>	<u>11 253 037</u>	<u>5 191</u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 08/01/2013	1 000 000	975 277	999 135	2,18%
AMEN BANK au 14/01/2013	1 000 000	975 277	998 393	2,18%
AMEN BANK au 29/03/2013	500 000	481 316	495 484	1,08%
AMEN BANK au 07/04/2013	500 000	481 316	495 017	1,08%
Total émetteur AMEN BANK	<u>3 000 000</u>	<u>2 913 186</u>	<u>2 988 029</u>	<u>6,52%</u>
BTKD au 07/06/2013	500 000	479 147	490 906	1,07%
Total émetteur BTKD	<u>500 000</u>	<u>479 147</u>	<u>490 906</u>	<u>1,07%</u>
Total Certificats de dépôt	<u>3 500 000</u>	<u>3 392 333</u>	<u>3 478 935</u>	<u>7,59%</u>

Billets de trésorerie**Billets de trésorerie précomptés**

TUNISIE FACTORING au 15/01/2013	1 000 000	994 045	998 333	2,18%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	1 000 000	994 045	998 333	2,18%
Total billets de trésorerie	1 000 000	994 045	998 333	2,18%
Total placements monétaires	4 500 000	4 386 378	4 477 268	9,77%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	5 539 927	2 839 157
Amen Bank Med V	271 794	22 753
Amen Bank Pasteur	140 023	119 328
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	83 303	68 015
Compte à terme Amen Bank Pasteur	-	1 500 000
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<16 661 >	<13 603 >
Liquidation émissions/rachats	<274 006 >	137 615
	<u>5 744 380</u> (i)	<u>4 673 265</u> (ii)

(i) Les coupons à recevoir au 31 décembre 2012 ont été portés à la rubrique « Autres créditeurs divers ».

(ii) Les coupons à recevoir ont été reclassés au 31 décembre 2011 à la rubrique « Créances d'exploitations ».

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2012

Montant	43 464 239
Nombre de titres	428 659
Nombre d'actionnaires	212

Souscriptions réalisées

Montant	57 272 097
Nombre de titres	564 837
Nombre d'actionnaires entrants	43

Rachats effectués

Montant	56 353 352
Nombre de titres	555 776
Nombre d'actionnaires sortants	26

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	<8 212 >
Plus ou moins-value réalisée	5 191 >
Frais de négociation	< 301 (i>
Régularisations des sommes non distribuables	2 134
Résultat antérieur incorporé au capital	300 (i)

Capital au 31 décembre 2012

Montant	44 382 096
Nombre de titres	437 720
Nombre d'actionnaires	229
Taux de rendement	2,99% (ii)

(i) L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2012 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

(ii) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2012 de 3,274 DT par action.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat d'exploitation	1 424 088	1 410 271
Régularisations du résultat d'exploitation	<51 600 >	<6 550 >
	<u>1 372 488</u>	<u>1 403 721</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dividende UNIVERS OBLIGATION SICAV	22 145	23 886
Dividende SICAV AXIS TRESORE	11 438	9 973
	<u>33 583</u>	<u>33 859</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur obligations	1 083 337	994 232
Intérêts sur BTA	350 228	446 714
Intérêts sur BTZC	102 680	96 068
	<u>1 536 245</u>	<u>1 537 014</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts sur certificats	169 720	99 794
Intérêts sur dépôt à vue	104 157	100 873
Intérêts sur billets	100 085	113 806
Intérêts sur BTC	4 451	23 196
	<u>378 413</u>	<u>337 669</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 472 389 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	47 240	44 902
TCL	4 868	4 839
Autres Retenues	795	669
	<u>52 903</u>	<u>50 410</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	4,453	4,455	4,294
	>	>	
Charges de gestion des placements	<1,079	<1,047	<0,961 >
Revenus net des placements	3,374	3,408	3,333
Autres produits		-	-
	>	>	
Autres charges	<0,121	<0,118	<0,108 >
Résultat d'exploitation (1)	3,253	3,290	3,225
	>	>	
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,118	<0,015	0,272
Sommes distribuables de l'exercice	3,135	3,275	3,497
	>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles	<0,019	0,222	<0,076 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,012	<0,108 >	0,296
Frais de négociation	<0,001 >	<0,001 >	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<0,008 >	0,114	0,220
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,127	3,404	3,445
Résultat non distribuable de l'exercice	<0,008 >	0,114	0,220
Régularisation du résultat non distribuable	0,005	0,007	0,033
	>		
Sommes non distribuables de l'exercice	<0,003	0,122	0,253
		>	
Distribution de dividende	<3,274 >	<3,497	<3,629 >
Valeur liquidative	104,529	104,671	104,771
<u>Ratios de gestion des placements</u>			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,03 %	1,00 %	0,92 %
Autres charges / actif net moyen	0,12 %	0,11 %	0,10 %
Résultat distribuable / actif net moyen	3,00 %	3,13 %	3,34 %

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société,
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- L'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 45 887 917 DT, un actif net de 45 754 584 DT pour 437 720 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 104,529 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 16 avril 2013

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2012. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 181 502 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 6 170 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2012 s'élève à 93 914 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien qui s'élève, au titre de l'exercice 2012, à 472 389 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 16 avril 2013